



Vauhall'Art

Grille Tarifaire pour la saison 2026-2027

Adhésion individuelle

45 € Individuelle - Pour chaque participant aux cours

Le Bureau de Vauhall'Art a sollicité et obtenu un avis favorable de l'Administration Fiscale pour émettre des reçus fiscaux en tant qu'organisme d'intérêt général à caractère culturel.

Sur la base de ce reçu fiscal, vous pourrez déduire 66% du montant de l'adhésion de votre impôt sur le revenu, soit un reste à charge de 15 € ($45 € - 66\% \times 45 € = 15.3 €$).

Cours individuels de Musique - Tous instruments

MUS_030	Cours individuel 30 mns	590 €
MUS_040	Cours individuel 40 mns	775 €
MUS_060	Cours individuel 60 mns	1 120 €

Cours collectifs de Musique

GMG_060	Groupe musical - 1h par semaine	40 € Pour les élèves inscrits en musique à Vauhall'Art
GMP_060	Groupe musical - 1h par semaine	150 € Pour les élèves non inscrits à d'autres cours
FMU_060	Formation Musicale (solfège) 1h	155 €
EVE_030	Eveil musical -30 min	75 €

Cours de Arts plastiques, Peinture, Dessin

APE_075	Arts plastiques Enfants 1h15	295 €
APM_045	Eveil Arts Plastiques 45mn	170 €
APC_120	Atelier calligraphie - Adultes 2h	270 €
APD_120	Atelier Dessin/Peinture- Adultes 2h	270 €

Rappel du règlement intérieur:

L'inscription ne sera prise en compte qu'à partir du moment où l'adhésion et la cotisation à l'activité choisie auront été réglées intégralement.

Le montant des cotisations sera versé par chèque le jour du Village des Associations ou à défaut avant le premier cours, en un seul chèque, deux ou trois chèques (tous devront être remis au Trésorier avant le début des cours).

Vauhall'Art se réserve le droit de refuser l'accès aux cours à un participant qui ne se serait pas acquitté de sa cotisation au terme des 2 premières séances.

Toute cotisation d'activité perçue par l'association ne pourra être remboursée en raison d'absences ou d'arrêt de l'adhérent, sauf en cas de force majeure reconnue : mutation, longue maladie, accident justifié par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif pour la saison. Un délai de carence de six semaines sera observé.